

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 12 MARS 2024

ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION

1. Remerciements à Madame Céline Bezençon Chollet
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal des 11 et 12 décembre 2023
4. Election d'un.e scrutateur.trice suppléant.e
5. Election d'un membre de la Commission financière
6. Approbation donation – succession Mme Sapin
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Rapport de la commission financière
 - 6.3 Discussion
 - 6.4 Approbation
7. Information sur la mise en place du système de contrôle interne (SCI)
8. Communications du Conseil communal
9. Divers

M. Robert Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, aux Conseillers communaux (ci-après CC), à l'administrateur, à la presse, aux citoyens et à Mme Céline Bezençon Chollet.

Suite à la démission de Mme Céline Bezençon Chollet, les démarches ont été menées en vue de l'élection d'un nouveau CG du groupe ACA, provenant de la liste des viennent-ensuite des dernières élections. Il souhaite la bienvenue à M. Benoît Moulin, nouveau CG, assermenté le 2 mars 2024 par M. le Préfet. Il le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans son mandat politique. Il l'encourage à être actif et assidu.

1. Remerciements à Madame Céline Bezençon Chollet

M. le Président informe que Céline Bezençon Chollet a adressé le 21 décembre 2023 au bureau du CG sa lettre de démission avec effet au 31 décembre 2023 pour cause de déménagement. Elle quitte le village d'Attalens avec beaucoup de tristesse. Elle est entrée en fonction au CG le 7 décembre 2022 suite à la démission d'Estelle Magnani.

Dès son élection, elle s'est rapidement engagée à la commission financière en qualité de Vice-présidente. Il se souvient de ses interventions en séance plénière sur des points importants, les aspects financiers entre autres. Il la félicite de maîtriser ainsi les chiffres, les budgets de fonctionnement et d'investissements. Pour ses 385 jours, soit un an et 24 jours passés pour le bien de la commune, le CG lui adresse ses plus vifs remerciements, beaucoup de bonheur et de satisfaction dans sa nouvelle commune. Qu'elle prenne soin d'elle et de sa famille.

M. le Président remet un présent à Céline Bezençon Chollet sous les applaudissements de l'Assemblée. Il lui donne ensuite la parole.

Céline Bezençon Chollet remercie le CG. Elle a eu énormément de plaisir à travailler dans les commissions, à préparer les séances du CG. Elle a appris énormément de choses. Son départ était prévu beaucoup plus tard. Elle est ravie d'être retournée à Semsales auprès de sa famille et de sa troupe de théâtre. Elle souhaite à tous une bonne suite, et une bonne entente et que chacun puisse avancer dans ses projets.

M. le Président informe que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du CG dans les délais. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation.

Il donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

2. Appel

M. le Président donne la parole à **M. Etienne Wirz** qui procède à l'appel.

Présents : 29 Conseillers généraux

Excusé : M. Yuri Gramigna

Le Conseil communal est au nombre de six, Mme Françoise Jolivet étant excusée.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** informe que le CG peut valablement siéger. Il déclare la séance ouverte.

3. Approbation du procès-verbal des 11 et 12 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du CG des 11 et 12 décembre 2023 a été remis aux membres du CG dans les délais légaux. Il n'appelle aucune remarque. **M. le Président** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Election d'un.e scrutateur.trice suppléant.e

M. le Président informe que le groupe OSE, propose la candidature de Mme Santana-Adjamah par anticipation, en vue du remplacement de Roland Besse qui a été élu à la Vice-Présidence et entrera en fonction le 22 mai 2024. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le CG élit Mme Isabelle Santana-Adjamah scrutatrice suppléante par acclamation. Mme Santana-Adjamah accepte son élection. Elle entrera en fonction le 22 mai 2024.

5. Election d'un membre de la Commission financière

M. le Président informe que le groupe ACA propose la candidature de M. Benoît Moulin. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le CG élit M. Benoît Moulin membre de la Commission financière par acclamation. M. Benoît Moulin accepte son élection.

6. Approbation donation – succession Mme Sapin

6.1 Présentation

M. le Président donne la parole à M. Laurent Menoud, Syndic.

Pour situer un peu le contexte, chacun se souvient de la période de syndication d'Elisabeth Sapin, de son attachement à la commune, qui est allé jusqu'à nommer celle-ci héritière suite à son décès du mois d'août 2023. Quand on parle de succession, il s'agit d'un bien immobilier au chemin de la Reraise 10 sur la parcelle RF 975 de 1'400 m². L'immeuble de 158 m² a été construit en 1975.

Ce dont on parle ce soir est le fait que le CG accepte la reprise de ce bien. Pourquoi est-il soumis à décision du CG ? Il y a une base légale qui le demande (art. mentionnés dans le rapport). Finalement, si la commune hérite d'un bien immobilier, elle peut hériter aussi de charges. C'est dans ce sens que le CG est appelé à se prononcer ce soir et cet élément-là apparaîtra au bilan de la commune.

La maison a été estimée de façon succincte. La commune ne cherche pas à vendre le bâtiment pour autant. Le CC va définir dans des réflexions de fond ce qu'il va faire de ce bien. La valeur estimée est CHF 1'088'000.- (CHF 1'161'000.- moins la dette hypothécaire CHF 73'000.-).

Dans le cadre de la succession, le conjoint survivant de Mme Sapin, Romuald Sapin, vivant au home Le Châtelet, a un usufruit. Des discussions ont abouti pour que la valeur de l'usufruit soit rachetée et que la commune devienne pleinement propriétaire de la maison. La suite de la procédure administrative (Registre foncier...) aura lieu après la décision du CG. La succession est saine. Le bâtiment serait habitable en l'état.

6.2 Rapport de la Commission financière

M. le Président passe la parole à **M. Bertrand Savoy**, Président de la Commission financière (ci-après ComFin). Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

6.3 Discussion

M. le Président ouvre le débat.

Loïc de Keuster rappelle que Mme Sapin a demandé qu'un fonds pour la famille soit créé. Comment créer un fonds si la maison n'est pas vendue ?

Laurent Menoud répond que la succession est constituée de biens et d'une fortune. Le bien lui-même peut être

vendu, valorisé sous forme d'espace, de logements. Il peut générer un rendement sous forme de location. Le CC va mener des réflexions systématiques entre les variantes : vendre, rénover, déconstruire-reconstruire. En fonction de ces choix, le CG sera peut-être impliqué dans une 2^{ème} phase, si la commune réinvestit. La vente serait sujette à décision du CG sur la base de l'étude faite par le CC.

Adrienne Monnard demande si l'usufruit sera racheté par la commune.

Laurent Menoud répond que la valeur de l'usufruit a été estimée par le notaire, en fonction de la valeur de la location, de l'âge du citoyen, etc. Le CC a pris une pré-décision en lien avec des transferts d'argent qui ont déjà eu lieu. Une convention définitive devra encore être signée. Le montant mentionné comprend le rachat de l'usufruit.

La parole n'est plus demandée.

6.4 Approbation

Au vote à main levée, la donation - succession de Mme Sapin est acceptée à l'unanimité.

7. Information sur la mise en place du système de contrôle interne (SCI)

M. le Président donne la parole à **M. Laurent Menoud**.

Le SCI permet de gérer les risques et prévenir des problèmes comptables. Cela touche aussi à des aspects d'organisation et de fonctionnement de la commune. Grâce à un montant approuvé dans le cadre d'un budget précédent, le CC a décidé de travailler avec une entreprise externe, BDO, qui a l'habitude de travailler avec les communes et qui a accompagné le CC dans cette réflexion. La commune dispose de cet outil. Une étape essentielle sera la validation du SCI par la fiduciaire, qui révisera non seulement les comptes, mais également le SCI.

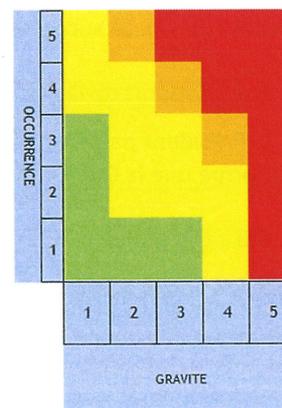
Il faut réfléchir en termes de risques. BDO a transmis un questionnaire et un échange a eu lieu. L'administrateur communal, l'administrateur des finances et le syndic étaient impliqués dans la démarche. BDO a fait des propositions pour la gestion des risques : la matrice des contrôles. Toutes les entités communales et intercommunales doivent le faire.

Pourquoi travailler avec une entreprise externe ? La commune a un budget de CHF 25 millions. Il y a des investissements conséquents. Le but est de valider les bonnes pratiques de la commune, voire de mettre en place des garde-fous : c'est la matrice des risques.

Numéro du risque	Définition du risques	Probabilité d'occurrence (1-5)	Gravité (1-5)	multiplicateur	Mesures prises / mesures à prendre
1	Cybersécurité	1	4	4.00	Sur-réseau et régulier avec le prestataire informatique. Sensibilisation régulière du personnel communal
2	Fraude	1	2	2.00	Double contrôle des liquidités. Double visas et signatures
4	Dépendance à certains gros contribuables	1	4	4.00	Une provision pour risque de départ en cours d'année est créée lors de la venue de gros contribuables.
5	Endettement important	1	2	2.00	Un courtier gère activement la dette communale
6	Croissance démographique	3	2	6.00	Prise en compte lors des planifications (par ex. locaux, ressources,...)
7	Départ d'un collaborateur clé	2	3	6.00	Conditions attractives pour éviter les départs. Suppléances effectives pour diminuer les conséquences
8	Pénurie d'électricité	3	4	12.00	Gestion active pour le lead cantonal ProPop. PRU activable si nécessaire.
9	Changement majeur au sein du Conseil communal	2	3	6.00	Collaboration positive pour éviter les départs. Suppléance au sein du Conseil et délégation à l'administration pour diminuer les conséquences
10	Autres			-	

Occurrence :
1 : très rare / 2 : rare / 3 : occasionnel/possible / 4 : probable / 5 : très probable

Gravité :
1 : très faible / 2 : faible / 3 : moyen / 4 : haut / 5 : très haut



Si des risques importants sont identifiés, il faut prendre des mesures rapides pour en sortir. Dans les zones orange et rouge, tous les systèmes de contrôle doivent être mis en route pour un maximum de suivi à l'interne ou à l'externe avec la fiduciaire, pour prévenir tout risque de malversation ou d'erreur dans le système comptable.

La commune a cet outil à disposition. La matrice des risques ne comprend pas d'élément en rouge. Les sujets les plus sensibles sont en lien avec la cybercriminalité. La commune a mis des mesures en place à ce niveau.

La loi sur les finances communales définit tout le contexte légal, mais pas comment procéder. Tout ceci a pour but de répondre à des exigences légales. Il s'agit de :

- Protéger le patrimoine
- Garantir l'utilisation appropriée des fonds
- Prévenir les erreurs et irrégularités
- Garantir que les comptes soient établis en bonne et due forme ainsi que les rapports qui doivent être fiables

Le SCI n'est pas seulement en lien avec les comptes, mais également le fonctionnement de la commune et le fait d'éviter toute malversation. Le but est de contrôler ce qui se passe et répondre à la norme NA-CH 890. C'est en rapport avec la mise en place de MCH2.

Etienne Wirz demande si l'évaluation du risque a été faite à l'interne ou à l'externe.

Laurent Menoud répond que cela a été fait en collaboration avec l'entreprise externe. L'organe de révision qui n'a pas participé à la démarche fera l'audit de ce système.

Etienne Wirz demande si le CC prévoit de présenter l'évolution de cette matrice dans le temps.

Laurent Menoud répond qu'un résumé pourrait être fait dans le cadre des comptes. Cela pourrait se retrouver dans les budgets, par exemple si des nouvelles technologies doivent être mises en place notamment au niveau informatique. Cela sera une démarche dynamique.

Il ajoute qu'il y aura le retour de la fiduciaire dans le rapport des comptes.

M. le Président clôt la discussion.

8. Communications du Conseil communal

8.1 Mobility – mise en place

M. le Président donne la parole à **M. André Blunschli**, Conseiller communal.

La voiture Mobility électrique VW ID.3 a été mise en service le 25 janvier 2024 avec un peu de retard en raison de problèmes de raccordement de la borne. Elle est parkée sur le parking de la Condémine à côté de l'Hôtel-de-Ville.

L'utilisation est relativement simple. Il faut s'inscrire sur le site Mobility, choisir un abonnement. Le CC compte sur le CG pour faire la promotion de cette prestation puisque 75% du chiffre d'affaires revient à la commune, ce qui idéalement devrait permettre d'équilibrer les coûts de cette prestation.

Le conseil qu'il donnerait à des utilisateurs qui utilisent encore une clef de contact est de, soit bien lire le mode d'emploi, soit de se faire accompagner la première fois par quelqu'un qui a l'habitude d'utiliser des véhicules électriques. L'ouverture du véhicule se fait avec son smartphone ou la carte fournie. L'autonomie du véhicule est de 350 km. Il n'y a pas de décharge rapide de la batterie.

La commission de l'énergie et du développement durable réfléchit à des actions de promotion de ce véhicule auprès de la population : publicité dans les transports publics, actions ponctuelles avec présentation du véhicule.

Julien Echenard l'a utilisée et elle est facile à faire fonctionner. Il demande s'il y a des premiers chiffres d'utilisation.

André Blunschi répond que Mobility va fournir des chiffres tous les mois. Les chiffres du mois de février ne sont pas significatifs du fait qu'aucune annonce n'a été faite dans Attalens Info ou autre. A la séance des comptes, des chiffres plus significatifs pourront être communiqués de même que pour les cartes journalières Commune dégriffées.

Julien Echenard demande si la commune réfléchit à plusieurs actions de communication. Le problème actuellement est qu'elle est un peu cachée.

André Blunschi répond que la voiture va être présentée à la déchetterie ou lors de marchés. Une communication va être faite dans l'Attalens Info qui paraîtra prochainement.

Etienne Wirz demande comment il se fait que la borne ait été oubliée.

André Blunschi répond que la borne était là. C'est le raccordement qui n'avait pas été prévu à l'époque. Il n'était pas présent lorsque la décision a été prise. C'est un oubli.

Vanessa Lopez a apprécié la présentation théâtrale d'André Blunschi. Elle trouve dommage qu'il dise compter sur le CG pour faire la promotion du véhicule et qu'il le présente de manière un peu négative. Cela donne l'impression que c'est très compliqué.

André Blunschi précise qu'il a juste dit que ce n'est pas évident pour les utilisateurs de voitures « vintage ».

8.2 Pumptrack

M. le Président donne la parole à **Mme Rahel Preisig**, Conseillère communale.

Rahel Preisig informe que du 16 avril au 13 mai, un pumptrack sera installé dans la cour d'école. C'est le canton de Fribourg qui met ce pumptrack mobile à disposition des communes. Attalens a déposé sa demande il y a un an et demi. Il est à disposition des élèves durant les heures d'école. Le but est que les élèves puissent s'entraîner avec leur vélo et leur trottinette. En-dehors des heures d'école, tout le monde peut l'utiliser.

Il n'y a pas de questions.

8.3 Masterplan 4 saisons

M. le Président donne la parole à **M. Laurent Menoud** qui situe d'abord le contexte général.

Les images dans la presse permettent de mieux comprendre la direction dans laquelle l'ACV veut aller. Il s'agit bien de direction, dans le sens où ce sont des réflexions illustrées et pas encore une réalisation. Il faut situer cela dans une échelle de temps qui va encore être assez longue.

Du côté touristique, les hivers sont plus compliqués pour des activités de ski dans la région. La réflexion s'est élargie à une approche 4 saisons. Ce monde des géants permettrait d'accueillir des touristes dans la région (Veveyse, Rathvel, les Paccots et le collier de perles).

L'évolution écologique et les hivers plus courts et moins froids sont bien là. La réflexion avait été lancée par les sociétés Monte-pente Corbetta SA et Skilifts Rathvel SA en 2019.

De son côté, l'ACV s'occupe du plan directeur régional. Suite à l'évolution de la loi sur le tourisme, elle a repris le pilotage du tourisme, qui revient aux communes. Elle travaille en étroite collaboration avec l'office du tourisme.

Sur le plan visuel sont présentées des symboliques en lien avec les traditions et les valeurs qui sont les nôtres, le lien avec la forêt, les pâturages, aux espaces verts. Les quatre thèmes : armailli, dryade, charpentier, fromagère ont été mûris par un partenaire qui a déjà piloté plusieurs projets touristiques. Ces symboles emblématiques seront bien visibles. Cela demandera des clarifications au niveau de l'aménagement du territoire car il y aurait des éléments hors zone. Cet avant-projet de masterplan est en consultation en demande préalable à Fribourg afin d'avoir un retour des services de l'Etat sans avoir détaillé l'entier du projet. Cela va conditionner certains aspects réglementaires, voire des adaptations en lien avec les dispositions légales.

Cette étape permet de communiquer. Le calendrier parle de 2024 pour avoir les retours de l'Etat qui vont conditionner les étapes suivantes.

Au niveau financier, le projet est soutenu par la Confédération via la NPR (nouvelle politique régionale). Chaque canton dispose d'un montant et chaque projet doit être défendu devant une commission au niveau du grand Conseil qui octroie de l'argent, dans ce cas-là de l'ordre de grandeur de CHF 300'000.- pour cofinancer ce masterplan avec les communes.

Roland Besse a lu dans la presse que les remonte-pentes avaient des difficultés financières. Les communes vont vraisemblablement être sollicitées pour que ces compagnies puissent sortir la tête de l'eau. La réflexion englobe-t-elle cela ?

Laurent Menoud répond qu'il y a des affirmations qui n'en sont pas. Les deux entités sont des SA. Ce sont des entreprises de capitaux qui ont leurs propres responsabilités au niveau financier. Le choix de Monte-Pente Corbetta SA de communiquer a peut-être alarmé la population via les journalistes. Cela n'a pas alarmé les communes qui n'ont pas d'engagement envers ces sociétés. Les sociétés elles-mêmes sont des partenaires de ce futur projet. Mais ce ne sont pas les seules. Une société de remonte-pentes ne fonctionne qu'en hiver. Le projet parle des quatre saisons. D'autres partenariats vont être mis en place.

Une des étapes essentielles sera de créer une société mixte entre communes et SA. C'est tout un travail juridique qui doit être préparé. Il n'y a pas de plan de sauvetage de Monte-pente Corbetta SA par les communes, sachant que l'entreprise a aussi des biens immobiliers. Elle est en négociation avec les banques pour que ces biens servent de garantie, pour obtenir un prêt, voire procéder à la vente. Il y a un problème de liquidité actuellement.

Béatrice Perroud demande si les emplacements de ces grands formats sont déjà connus.

Laurent Menoud répond que les intentions sont connues. Cela fait partie d'un schéma soumis à l'Etat pour avoir des retours concrets par rapport aux autorisations de pouvoir les installer ou pas. Il y a des intentions entre le Niremont et les hauts des Paccots (Borbuintze). Ce modèle pourrait être reproduit par exemple pour le sentier Tire d'ailes au Crêt. Pour l'instant, l'intention a été de présenter le concept aux services de l'Etat pour savoir ce qu'ils en pensent sachant que ces constructions sont hors zones.

Etienne Wirz demande quel est le budget qu'il est prévu d'allouer à ces statues actuellement.

Laurent Menoud répond qu'à ce jour il n'y a pas de chiffres en tant que tels. Un crédit de CHF 660'000.- a été voté à l'ACV, la moitié financée par la NPR. Cela permet d'avancer dans un projet qui suit les normes SIA.

Le montant global dépasse les CHF 10'000'000.-. Ce n'est pas un engagement en tant que tel. D'où l'importance de créer ces partenariats impliquant communes et sociétés privées pour faire un montage en ce sens-là. Un groupe de travail impliquant des personnes du monde économique a été créé. Rien n'est signé. Il fallait libérer de l'argent pour obtenir le soutien de l'Etat. A terme ce sera un engagement qui sera balancé entre différents partenaires.

Etienne Wirz demande quel est le rôle concret de l'ACV. Va-t-elle piloter le projet ? Est-elle partenaire ?

Laurent Menoud répond que l'ACV pilote le projet actuellement. Quand cette société mixte aura été créée, la gouvernance du projet va évoluer. Il y a beaucoup de travail et du temps qui va se passer pour une réalisation qui pour l'instant est dans l'intention.

Etienne Wirz demande quelle est le souhait pour le délai de réalisation de ce projet. 2030 ? Avant ? Après ?

Laurent Menoud ne peut répondre. C'est un projet extrêmement complexe avec de nombreuses dimensions. Avoir la vision d'ensemble et le piloter est un défi. Il y a de nombreux acteurs : l'Etat, l'office du tourisme, les organisations touristiques dont les avis doivent converger pour avancer.

Il n'y a plus de questions.

M. le Président demande au CC de transmettre les slides d'information au CG.

9. Divers

M. le Président ouvre la discussion.

Loïc de Keuster rappelle que lors d'une séance du CG, il avait été demandé que les subventions aux véhicules électriques soient abandonnées et mettre en place un nouveau système d'aide aux transports publics. Il demande où ça en est.

André Blunsch informe que cela a été discuté dans le cadre de la commission de l'énergie et du développement durable. Depuis cette année, les montants alloués aux véhicules électriques sont réorientés vers les transports publics. L'objectif de la commission est d'avoir un nouveau règlement d'ici la fin de l'année.

Roland Besse fait une intervention concernant les prestations complémentaires.

Les PC contribuent de manière ciblée et efficace à prévenir la pauvreté des bénéficiaires de l'AVS et de l'AI.

Dans le Canton de Fribourg 14,6 % de retraités bénéficient des prestations complémentaires, mais comme pour l'AVS ou l'AI, il faut en faire la demande pour pouvoir les toucher.

Selon Pro Senectute ce pourcentage pourrait être bien supérieur, il en veut pour preuve que seule la moitié du budget voté par le grand Conseil a été utilisé ces dernières années. Le Canton assume les trois huitièmes de son financement, les cinq huitièmes restant sont pris en charge par la Confédération.

Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à toucher des PC. Ce n'est pas étonnant. Elles ont travaillé souvent à temps partiel et occupé des emplois modestement rémunérés. Elles reçoivent donc de petites rentes AVS et très souvent aucune rente du 2ème pilier. Elles peinent donc à joindre les deux bouts à la retraite.

Mais comment obtenir des prestations complémentaires ? Dans les faits c'est complexe. L'obtention des PC relève d'un parcours long et souvent déshumanisant. L'immense majorité des gens n'arrive pas à remplir les formulaires. Et beaucoup de personnes y renoncent malgré leur droit.

Alors que faire pour les retraités d'Attalens ?

D'abord, en instaurant un automatisme sur la base de la déclaration d'impôt. L'administration communale peut repérer les ayant droits potentiels (Il l'a vérifié auprès du boursier communal), puis il s'agirait d'informer ces personnes pour les aiguiller sur un organisme qui pourrait leur offrir une aide appropriée (Pro Senectute, Caritas, etc.), voire le service social communal, qui par ailleurs verse souvent des avances sur les prestations complémentaires.

Deuxièmement, est-ce que les représentants auprès de l'ACV pourraient intervenir auprès des élus veveysans au Grand Conseil, pour que ceux-ci déposent une intervention en plenum allant dans ce sens ? Ce serait profitable à l'ensemble des citoyens fribourgeois et sans conséquences financières pour les Communes.

Il n'a rien inventé. Cette aide existe déjà pour les pensionnaires des EMS. Il s'agirait maintenant de la généraliser à l'ensemble des retraités.

Eliot Savoy remercie Roland Besse de se préoccuper de cette situation qui est une réalité aujourd'hui. Les prestations complémentaires ne sont pas suffisamment utilisées. Des dispositions ont déjà été prises au niveau du district. Le groupe de travail Senior + de l'ACV œuvre depuis une année et demi. Il a proposé d'allouer un montant de plus de CHF 100'000.- dans le cadre du budget 2024 de l'ACV, ce qui a été accepté. L'ACV va engager un demi EPT d'assistante sociale et un demi EPT d'animateur socio-culturel dans le but de dynamiser la politique Senior + au niveau veveysan. Pour ce faire, l'ACV est en train de signer une convention avec le réseau santé et social de la Veveyse qui va mettre à disposition des locaux à Châtel-St-Denis, où les seniors de la Veveyse pourront se rendre et où les démarches administratives seront prodiguées par Pro Senectute, le partenaire choisi pour tenir ce bureau.

Concernant la première proposition de Roland Besse, à savoir est-ce que la caisse peut ou doit identifier les personnes qui pourraient bénéficier des prestations complémentaires ? S'agissant d'une demande du CG, il suppose

que celui-ci doit se prononcer sur sa volonté que le CC creuse le sujet ou pas.

Samuel Russo a une question sur la communication concernant les jeunes et les moins jeunes. Autour de lui, ils ont l'impression de ne pas savoir ce qui se passe à la commune. Avec les nouvelles formes de communication digitale, il a l'impression que le dogme actuel du CC, qui est que les informations sont à disposition des gens intéressés sur le site web de la commune par exemple, ne suffit pas aux générations les plus jeunes, qui sont bombardées de manière continue d'informations. Il lui semble aussi qu'il y a des discussions au sein de plusieurs commissions, par exemple la commission de l'énergie dont il fait partie, qui ont relevé que la commune pourrait faire sa communication de manière plus directe et plus adaptée à sa population qui est une des plus jeunes du canton de Fribourg.

Il demande au CC de se pencher sur cette question et de présenter au CG un rapport sur la communication externe de la commune et de réestimer les besoins d'une communication plus directe avec ses citoyens.

Laurent Menoud répond que la commune a plusieurs canaux de communication qui touchent différentes générations : ça va du papier au numérique. La réflexion a été faite par le CC avec un état des lieux : quel contenu est communiqué par quel canal. Le CC a partagé un moment avec des représentants du groupe St-Paul qui ont expliqué l'évolution de la communication, dans laquelle le numérique prendra toujours plus de place. Le CC est sensible à ceci. Il a lancé des réflexions sur une façon de communiquer par le numérique de façon dynamique. La décision a été différée, l'ACV étant en réflexion concernant un outil commun à toutes les communes de la Veveyse, similaire à eGruyère par exemple. C'est un thème que le CC doit continuer à creuser et préparer un budget permettant d'aller de l'avant.

Samuel Russo demande si le CC comptait présenter ces réflexions au CG pour que tout le monde soit au courant ou non.

Laurent Menoud répond que cet état des lieux peut être partagé. Cela suscitera peut-être des réflexions supplémentaires, voire un budget.

Julien Echenard demande si ce rapport pourrait être présenté à la prochaine séance du CG ou envoyé aux membres.

Laurent Menoud répond que le CC va décider sur la façon de communiquer.

M. le Président relève que le CG prend acte que le CC reviendra lors d'une prochaine séance avec des informations sur la communication ainsi que sur les prestations complémentaires.

Laurent Menoud précise qu'il ne s'agit pas d'un rapport, mais plutôt un résumé de l'état des lieux avec des perspectives et un choix que le CC a fait pour l'instant. La commission de la cohésion sociale, qui a été mise en place, définit un peu ces principes. Il s'agit de voir si c'est une thématique que la commission pourrait traiter.

M. le Président suggère au CC de prendre la balle au bond pour une éventuelle demande de crédit.

Il n'y a plus de questions.

Laurent Menoud remercie Marcel Jacquiard, qui a été très impliqué dans les discussions relatives à la succession de Mme Sapin. Il a accompagné la famille Sapin comme curateur.

M. le Président rappelle que le CG a reçu le sondage sur la révision de la loi sur les communes. Il donne lecture de la conclusion et des enseignements de ce sondage.

En conclusion, il est à relever que dans le cadre de la gouvernance communale, les avis sont divers sur les attributions de compétences aux communes. Certains appellent principalement à étendre les compétences financières et décisionnelles, tandis que d'autres considèrent le système actuel comme suffisant.

Le renforcement de la participation populaire divise également les opinions avec des préoccupations liées à l'alourdissement des procédures, aux coûts liés et aux dérives possibles. Quant à l'élection du Syndic ou de la Syndique, le statu quo ne fait pas l'ombre d'un pli, bien que certains expriment l'avantage d'une rotation annuelle

afin de pouvoir se rendre compte de la responsabilité de cette fonction.

En ce qui concerne l'administration, la majorité est en faveur d'un renforcement des signatures et correspondances électroniques pour plus d'efficacité malgré les préoccupations liées à la sécurité et à la protection des données. L'engagement du personnel avec des contrats de droit public est également préconisé. Les sondés se rallient cependant à défendre un modèle hybride en fonction de la nature de l'emploi garantissant aussi bien la flexibilité et l'attention sur la fonction publique de l'emploi.

Dans le cadre des collaborations intercommunales, la poursuite de l'encouragement aux fusions pour garantir la viabilité des communes est soutenue par une grande majorité des répondants et répondantes bien que certains craignent une perte d'identité.

Les limites territoriales des districts font également l'objet de débats. La plus grande partie des sondés estime cependant qu'il faut les adapter aux besoins actuels.

Enfin en ce qui concerne les règlements communaux, on remarque que les répondants et répondantes soulignent l'intérêt d'une expertise par les services spécialisés de l'Etat pour examiner la légalité des règlements. De leur point de vue les services doivent en effet être à disposition pour effectuer l'examen de conformité desdits règlements.

Il poursuit avec le rappel des dates des séances du Conseil général pour l'année 2024 soit le mardi 21 mai avec la séance des comptes 2023, le mardi 1^{er} octobre pour une séance ordinaire, les lundi et mardi 9 et 10 décembre pour les budgets 2025.

Le vendredi 24 mai aura lieu la sortie du CG. Sont invités le CG, le CC, l'administrateur, le caissier, le responsable technique, la secrétaire, le chef de l'édilité, le responsable de la déchetterie. Le CG va visiter la société RC Plast, centrée principalement sur une entité industrielle de dernière génération de tri des plastiques, située à Granson. Programme :

13h00 rendez-vous au parking de la Condémine

13h15 départ

14h15 arrivée à RC Plast : visite et explications

16h15 départ de RC Plast

17h15 apéritif au bord du lac chez un vigneron

18h15 départ

18h45 arrivée à Attalens

19h00 souper à l'Auberge de l'Ange

Il demande de faire honneur à la voiture Mobility. Maintenant qu'elle est en place il faut la rentabiliser.

Il invite à réserver le samedi 21 septembre pour les Attalensiades organisées par la SDA et le GCAA.

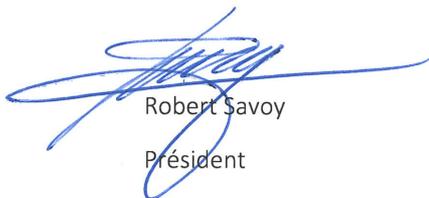
Il demande aux organisateurs de manifestations d'informer l'administration communale afin qu'elle puisse mettre à jour le calendrier des manifestations sur le site communal.

Enfin il s'adresse à Samuel Russo qui a donné sa démission le 10 février dernier pour le 12 mars 2024, date de sa dernière séance. Il sera invité à la prochaine séance du CG pour des remerciements. Il va manquer au CG avec son approche particulière, mais intéressante.

Il invite le Vice-Président du CG, les membres du bureau, les CG, le Syndic, le Vice-Syndic, les CC, l'administrateur, M. de la Presse, les citoyennes et citoyens à prendre le verre de l'amitié avec une petite agape à l'Auberge de l'Ange.

M. le Président déclare la séance levée à 20h34.

CONSEIL GENERAL D'ATTALENS



Robert Savoy
Président



Anne Charrière
Secrétaire